

(Knowledge Innovation Exchange) : Centre francophone pour le mécanisme de partage de connaissances et d'innovations des pays en développement

Appel à projets de recherche 2021

Thème : Renforcer la robustesse, l'équité et la résilience des systèmes éducatifs par l'utilisation du numérique

I - Principe

Cet appel à projets de recherche est lancé par l'Agence universitaire de la Francophonie (AUF) et le Centre KIX Afrique 21 qui regroupe 21 pays d'Afrique (Bénin, Burkina Faso, Burundi, Cabo Verde, Cameroun, Comores, Côte d'Ivoire, Djibouti, Guinée, Guinée-Bissau, Madagascar, Mali, Mauritanie, Niger, République Centrafricaine, République Démocratique du Congo, République du Congo, Sao Tomé et Príncipe, Sénégal, Tchad, Togo) à l'initiative du Partenariat Mondial pour l'Éducation.

Pour être prises en considération, **les réponses à cet appel doivent à la fois contribuer à une meilleure connaissance de la situation des systèmes éducatifs (enseignement de base et secondaire) à la sortie de la crise sanitaire et proposer des stratégies pérennes permettant de renforcer la robustesse, l'équité et la résilience des systèmes éducatifs considérés en mobilisant de manière pertinente les technologies numériques.**

Une attention particulière sera accordée à la capacité du partenariat à susciter une collaboration efficace et pérenne entre les laboratoires universitaires engagés dans le projet en vue de favoriser le partage de connaissances et d'innovations en matière d'éducation.

II - Contexte

Le contexte de crise sanitaire mondiale a conduit à une situation que d'aucuns considèrent comme sans précédent dans l'histoire de l'éducation moderne. Les études qui

approfondissent ce constat commencent à émerger et nous permettent d'esquisser une première image des effets de la pandémie liée au COVID-19 sur le monde de l'éducation ainsi que sur ses différents sous-secteurs. Comme l'indiquent les données disponibles aujourd'hui, qui portent pour l'essentiel sur la période de février à juin 2020, l'impact des mesures de confinement prises pour faire face à la crise sanitaire se marque sur tous les niveaux d'enseignement ; toutefois, des effets différenciés peuvent être mis en évidence selon le niveau scolaire concerné en particulier en ce qui concerne la manière et l'intensité avec laquelle le numérique a été utilisé pour assurer la continuité pédagogique. Par rapport aux mesures prises pour redéployer l'éducation en période de confinement, on observe également des différences importantes selon les régions considérées. Ces différences sont particulièrement perceptibles si l'on s'intéresse au recours aux technologies de l'information et de la communication par rapport auxquelles le socle de ressources technologiques sur lequel les responsables de l'éducation ont pu s'appuyer varie fortement d'une région, voire d'un pays à l'autre. Ainsi, si l'on s'intéresse à l'Afrique subsaharienne, le rapport publié en août 2020 par l'ADEA indique, qu'en ce qui concerne l'enseignement scolaire, les dispositions prises pour pallier la fermeture des écoles reposent généralement sur des approches mixtes (hybrides) mobilisant des technologies déjà largement diffusées dans la région comme les supports imprimés, la radio ou la télévision. À l'exception de quelques pays qui s'en sont servis pour mettre à la disposition des élèves des supports d'apprentissage, les technologies numériques comme les plateformes de formation à distance ont été pour l'essentiel réservées à l'enseignement supérieur.

Même si l'effet de la crise sanitaire a été massif et a touché l'ensemble de la population scolaire, les observations réalisées laissent à penser que les effets seront plus marqués sur certaines populations plus fragiles, comme c'est le cas des enfants issus des milieux les plus défavorisés, des filles qui sont plus susceptibles d'abandonner l'école, des enfants issus des minorités ethniques ou souffrant de handicap. On peut s'attendre, comme l'indique la Banque mondiale, à un creusement catastrophique des inégalités et à un retour en arrière par rapport à la volonté de construire une école plus inclusive.

Même si l'heure des bilans reste à venir et que les données disponibles sur les effets des mesures qui ont accompagné les vagues successives restent limitées, l'urgence aujourd'hui est de réfléchir à la manière dont les gouvernements peuvent dépasser les chocs causés par la pandémie tout en jetant les bases de systèmes éducatifs plus robustes, plus équitables et plus résilients face à des crises profondes comme la pandémie mondiale de COVID-19, mais aussi face aux autres événements majeurs susceptibles de perturber en profondeur le fonctionnement des systèmes éducatifs.

C'est dans cette perspective que se situe l'appel à projets de recherche proposé par KIX Afrique 21 : il s'agit pour les futurs porteurs de projets de proposer aux États des pistes stratégiques qui leur permettront de bâtir des systèmes éducatifs alliant robustesse, équité et résilience en s'appuyant sur des approches et des outils mobilisant, lorsqu'elles sont pertinentes et accessibles, les ressources du numérique. L'objet n'est pas de proposer des dispositifs de sortie de crise fugaces et provisoires, mais d'envisager des solutions pérennes pour dégager des lignes d'évolution à moyen et à long termes.

III - Résultats visés et indicateurs

2 projets de recherche, proposant aux États des pistes stratégiques qui leur permettront de bâtir des systèmes éducatifs alliant robustesse, équité et résilience, seront sélectionnés et suivis par l'AUF.

Les rapports finaux des équipes de recherche seront rendus disponibles à l'issue du présent Protocole d'accord de subvention.

IV - Public cible/bénéficiaires (dont femmes et jeunes)

Les États concernés seront les bénéficiaires des résultats de la recherche par le biais des équipes nationales de coordination KIX nommées par ces États.

Les équipes de recherche seront les bénéficiaires de l'appui de l'AUF.

Dans le cadre de la sélection des projets, une attention particulière sera portée sur la prise en compte de l'équité Femme / Homme tant dans la composition des équipes de recherche que pour la prise en compte de cette problématique dans les sujets de recherche eux-mêmes.

V - Produits attendus (liste fournie à titre indicatif non exhaustive et non contraignante)

- Bilan précis de l'état de la scolarisation (enseignement de base et secondaire) dans chacun des pays (au 1er mars 2022) avec une attention particulière portée aux populations les plus fragiles (équité).
- Enquêtes quantitatives et/ou qualitatives permettant d'avoir une vue la plus complète possible des solutions mises en œuvre pour pallier la fermeture des écoles au niveau primaire et secondaire (avec avantages et inconvénients des différentes solutions mises en œuvre).
- Définition d'une ou de plusieurs stratégies d'évolution pérenne du secteur éducatif conduisant à renforcer la robustesse, l'équité et la résilience du système éducatif et mobilisant de manière pertinente les technologies numériques.
- Modélisation et/ou prototypage, à titre exemplatif, d'un dispositif informatique susceptible de contribuer à mettre en place la ou les stratégie(s) définies au point précédent.

VI - Éligibilité et coordination de la recherche

Pour pouvoir candidater valablement, le soumissionnaire doit appartenir à une université d'un des pays concernés par KIX Afrique 21 et avoir le statut d'enseignant-chercheur ou un statut équivalent. Il constituera un partenariat regroupant des laboratoires universitaires issus d'au moins deux pays KIX Afrique 21 dont il assumera la coordination.

Le soumissionnaire coordinateur aura la charge de coordonner la recherche, de veiller à la remise des rapports intermédiaires et final, de la justification et de la répartition des budgets alloués à chacun des partenaires.

Le chef de l'établissement d'enseignement supérieur auquel le porteur de projet sélectionné est rattaché sera le signataire de la convention de financement.

VII - Constitution du dossier

La soumission se fait uniquement par courrier électronique à l'adresse suivante : kix@auf.org

Les informations doivent être fournies dans quatre fichiers distincts, dans un seul et même envoi :

1. *Le résumé du projet* : Sur 3 pages maximum, faire figurer l'objet du projet (titre), le résumé, une brève justification, le responsable pour chacune des universités concernées, le nom du coordinateur.
2. *La description du projet* : Sur 10 pages maximum, indiquer dans l'ordre suivant :
 - La justification du projet et la description des objectifs
 - La présentation des aspects méthodologiques et des instruments de la recherche (cadre conceptuel, méthodes de collecte des données, mode d'analyse des données...)
 - Un calendrier d'exécution précis basé sur un échéancier mensuel
 - Un budget détaillé du projet de recherche précisant l'autofinancement éventuel et la participation financière demandée
3. *Une fiche de renseignements* relative au coordinateur et à chacun des partenaires : Elle contiendra notamment pour chacune des universités concernées le curriculum vitae (trois pages maximum) et la présentation des autres membres de l'équipe.
4. *Une lettre d'engagement* : Elle est signée par le responsable de la structure de rattachement de l'enseignant-chercheur soumissionnaire et garantit que ce dernier est autorisé à proposer le projet au nom de son université.

VIII - Critères de sélection des dossiers de candidature

Les propositions seront évaluées par le comité scientifique (coordinateur du comité scientifique et experts associés, experts APPRENDRE, experts désignés par chacun des membres du Consortium et de la coordination du KIX Afrique 21...) en considérant les critères suivants :

- Pertinence du projet et précision de ses objectifs
- Qualité de la présentation du projet (objectifs, méthodologie, résultats attendus...)

- Articulation de la méthodologie avec les objectifs
- Faisabilité (méthodologie, échéancier proposé, réalisme budgétaire)
- Occasion de formation de futurs chercheurs (étudiants en master, en thèse)
- Qualité et intensité des collaborations qui seront établies entre les partenaires ayant déposé solidairement le projet
- Contribution à l'élaboration de nouvelles connaissances sur les impacts de la crise sanitaire sur les systèmes éducatifs et sur la pertinence des solutions apportées par les pays considérés
- Capacité à proposer des stratégies d'évolution du sous-secteur éducatif et à modéliser des solutions informatiques adéquates
- Possibilité de publications scientifiques portant sur les résultats de la recherche financée.

IX - Procédure de suivi et d'évaluation des projets de recherche financés

Le livrable principal est constitué d'un rapport de recherche final incluant des annexes. Ce rapport devra être conforme aux exigences habituelles en matière de recherche. En particulier, il comportera une description précise du contexte, du public concerné, des procédures de recueil et de traitement des données et une analyse détaillée consolidée par des données issues de la littérature scientifique dans le domaine

Tous les documents (textes, logiciels, supports numériques...) permettant de juger de la qualité et de la pertinence du travail réalisé devront être mis à la disposition du comité scientifique

Un rapport intermédiaire est prévu après six mois de mise en œuvre du projet. Celui-ci permettra de juger de l'état d'avancement du projet. Tout écart par rapport au planning initial devra être dûment documenté et justifié.

Le comité scientifique (Coordonnateur + 2 experts associés) se réserve la possibilité de demander des précisions ou des reprises à propos des rapports qui seront transmis.

Tous les documents seront transmis par courrier électronique. À l'issue de la remise du rapport final et après approbation provisoire de celui-ci, un séminaire de restitution organisé en visio-conférence est prévu. À l'occasion de ce séminaire, les porteurs de projet auront à présenter leur recherche et à en discuter les résultats avec les membres du comité scientifique ainsi qu'avec les personnes nommément désignées par l'équipe KIX Afrique 21.

Les recherches financées dans le cadre de l'appel à projets de recherche feront l'objet d'un suivi et d'une évaluation pris en charge par deux experts-référents issus du comité scientifique qui seront nommément désignés. Ces experts feront rapport de leur évaluation au coordinateur du comité scientifique et à la directrice de l'IFEF.

X - Échéance pour le dépôt des dossiers

Les propositions de recherche doivent être transmises, au plus tard le 31 décembre 2021 à minuit GMT.

Toute question par rapport au présent appel est à adresser par mail à : kix21@auf.org

XI - Montant maximum de la subvention

32.000 euros par projet

XII - Période couverte par la subvention

De mars 2022 à mai 2023

XIII - Modalités d'octroi et de gestion de la subvention - dépenses éligibles

- Les responsables des établissements d'enseignement supérieur dont dépendent les porteurs de recherche sélectionnés signeront une convention de subvention avec l'AUF.
- Les fonds seront versés par l'AUF aux établissements d'enseignement supérieur partenaires en trois tranches :
 - 50 % à la signature de la convention ;
 - 30 % après la remise d'un rapport intermédiaire technique et financier justifiant de l'utilisation de 60 % de la première tranche ;
 - 20 % après validation du rapport final de recherche par le Comité scientifique et du rapport financier par l'AUF.
- Les budgets présentés par les équipes de recherche ne devront pas excéder 8 % en matériel.

Annexe I

Plan de mise en œuvre (Activités et livrables associés)

Activité	Livrable associé	Date indicative
Lancement de l'appel à projets	Appel lancé via les canaux appropriés	15/10/2021
Clôture de l'appel à projets		31/12/2021
Annonce de la sélection des projets	<ul style="list-style-type: none">• PV de sélection des appels• Publication des résultats de l'appel	15/01/2022
Signature des conventions entre l'AUF et les équipes de projet, mise à disposition de la première tranche de financement et lancement des projets	Conventions entre l'AUF et les équipes de recherche	01/03/2022
Fin des projets de recherche	<ul style="list-style-type: none">• Rapports finaux des projets de recherche• Rapports techniques et financiers d'utilisation des fonds	01/06/2023

ANNEXE II

Calendrier d'exécution

Activités	Étapes	Période de mise en œuvre
Sélection, suivi- accompagnement scientifique et évaluation des projets de recherche par l'AUF	Lancement de l'appel	Octobre 2021
	Sélection des projets	Décembre 2021 à janvier 2022
	Annonce de la sélection	Février 2022
	Signature des conventions et lancement des projets	Mars 2022
	Suivi scientifique des projets	Mars 2022 à mai 2023
	Analyse et validation des rapports remis par les équipes de recherche	Juin 2023
Mise en œuvre des 2 projets de recherche sélectionnés (32 000 € maximum par projet)	Mise en œuvre des projets de recherche	Mars 2022 à mai 2023
	Remise à l'AUF des rapports finaux de recherche et des rapports techniques et financiers par les équipes de recherche	Juin 2023
Communication de l'AUF autour de l'appel		Août 2021 à août 2023